

OBSERVATION 31

Objet: Eolien avis enquête Vezaponin Selens

À Monsieur le commissaire enquêteur.

Bonjour,

Je tiens à vous faire part de mes observations concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Selens et Vezaponin qui n'en compte aucune à ce jour. Ce projet est porté et soutenu conjointement par un promoteur éolien, un propriétaire foncier (exploitant agricole). On peut comprendre l'intérêt du promoteur qui est purement financier, l'intérêt du propriétaire foncier exploitant agricole qui voit ainsi une manne financière importante puisque pour un propriétaire foncier on estime à 7000€ son revenu annuel par machine et de même pour l'exploitant agricole ce qui s'agissant de personnes physiques ou morales avec intérêt commun, elles percevront un revenu annuel estimé à environ 14000€ soit avec ces 6 machines 84000€, pour une surface utilisée de 3 hectares environ chemin d'accès compris, ce qui est à comparer avec les revenus d'une exploitation de type agricole qu'on peut estimer à 500€ l'ha. Pour l'exploitant seul on voit donc soit 1500€ soit 42000€ son revenu par hectare sera multiplié par 84 ! dès lors pour lui aucune considération autre que financière ne peut être financière. On peut aussi considérer l'impact de cette décision sur les autres collectivités : communes voisines, l'agglomération ou le département.

Au regard de ces considérations qui sont motivées soit pour des raisons mercantiles ou idéologiques, je souhaite que vous releviez que ce projet d'éoliennes supplémentaires est en parfaite contradiction avec les différentes délibérations prises par les collectivités précitées. (Annexe : région et département) Des communes riveraines ont délibérées et émises un avis défavorable pour ces implantations. Il est donc évident que ce projet est en parfaite contradiction avec les projets de valorisations de nos sites historiques. Les éléments paysagers spécifiques de notre territoire, la vallée de l'Aisne et de l'Ailette, le plateau en surélévation sont des marqueurs de notre territoire pour son identité paysagère. On doit aussi ajouter qu'au delà d'un aspect visuel augmenter par les effets stroboscopiques qui pourront atteindre certains habitants des communes riveraines, il est maintenant avéré dans toutes les études que des implantations à une distance inférieure à 5kms provoquent par moment en fonction des vents et du taux élevé d'humidité de l'air, ce qui est le cas dans sur ce secteur, une gêne importante. En plus de la gêne aux habitants ces éoliennes provoqueront des perturbations sur la migration de la faune avicole, mais aussi sur les chauves souris (chiroptères pispistrelles notamment) qui sont très fortement représentées dans ce secteur profitant des nombreuses cavités, carrières qui sont en bordure de plateau.

Concernant la dégradation des sols, chaque éolienne nécessitera la pose d'un socle en béton armé qui pour chacune est estimé à 150 tonnes soit donc 900 tonnes pour ce projet sans tenir compte de la création de voies d'accès pouvant supporter des tonnages importants. Quand on sait que pour une tonne de béton on consomme 866kg de CO₂, le calcul pour 900 tonnes génère une consommation de près de 780 tonnes de CO₂. Pour mémoire un arbre absorbe environ 40kgs de CO₂. Je ne développe pas le bilan carbone lorsqu'il faudra remettre en état les sols dans 20 ou 25 ans. On peut aussi rappeler que les éoliennes ne produisent de l'électricité que par intermittence, il faudra ajouter ou plutôt soustraire au bilan d'énergie produite la nécessité de produire une énergie électrique alternative provenant le plus souvent de sources carbonées fioul ou charbon comme en Allemagne. Le projet d'implantation de ces éoliennes n'a donc aucune vertu environnementale, il faut ajouter d'autres considérations. Le tourisme, comme c'est précisé dans le plan départemental de relance (CRTE) cosigné par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du département, fait partie de l'orientation stratégique N°1 art.2, toutes les études en particulier celles instruites par l'agence départementale du tourisme mettent en évidence le potentiel du territoire pour en faire une zone

d'attractivité et de développement économique. Il est évident que l'implantation d'éoliennes supplémentaires serait en parfaite contradiction avec le plan de relance et l'ambition du territoire. Pour conclure je suis opposé à ce projet qui vient se placer en contradiction de la volonté exprimée par les habitants des communes riveraines , les élus locaux, les collectivités: agglomération, département et région , il ne répond en rien à la réduction de CO2 et au contraire y contribue, il est porté pour des raisons purement financières privées au détriment de l'intérêt collectif exprimé par les différentes représentations déjà citées .

Fait à Soissons le 2 octobre 2021,

Pascal Tordeux, vice-Président du Conseil Départemental , Président de l'agence départementale du tourisme, conseiller départemental du canton Soissons donc des communes directement concernées.